

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



Tout cela n'empêche pas comme je l'ai déjà dit, que ce ne soit un crime pour la société qu'un homme puisse mourir de faim, ou qu'il n'ait pas le loisir de perfectionner son intelligence.

Il y a quelque chose à faire ; mais rien de ce que propose le socialisme.

C'est parce que nous aimons sérieusement le peuple d'un amour sincère, profond, éclairé que nous voulons respecter sa liberté, sa dignité, sa moralité. Nous repoussons énergiquement les socialistes, parce que nous ne voulons pas qu'il tombe à la bestialité du chien, à la stupidité du castor ou de l'abeille. Nous voulons qu'il reste ce que Dieu l'a fait : intelligent et libre.

Du Travail.

Le travail est tellement une expiation que tous, tant que nous sommes, grands ou petits, riches ou pauvres, savants ou ignorants, nous nous y soumettons avec répugnance.

Et cela aussi bien dans le passé que le présent ; de tout temps, dans tous les siècles, partout et toujours.

Plus j'observe ce fait, plus j'admire la sagesse de la Providence, qui a dit : tu gagneras ton pain à la sueur de ton front ; plus je reste pénétré de la moralité de l'individu qui travaille sans cesse, malgré les peines, les ennuis, les fatigues et le dégoût qui accompagnent le travail.

Remarquez, en passant, que dans les sociétés barbares, où la maxime du bien est méconnue, l'homme travaille peu ou point.

Quand nous accomplissons le travail avec plaisir, avec bonheur, c'est parce que nous le faisons avec résignation. L'idée du devoir nous soutient, nous encourage, nous pousse, nous anime. Le but à atteindre fait oublier le sacrifice. Mais interrogeons-nous avec bonne foi, et nous verrons que le travail en lui-même répugne à notre nature.

Et cependant la société marche, progresse, avance ; la civilisation se développe ; les richesses s'accroissent ; les arts et les sciences se perfectionnent tous les jours.

Dites-moi si l'homme n'est pas l'être le plus noble et le plus digne de la création.

Les phalanstériens ont imaginé le travail attrayant. C'est la plus stupide immoralité que je connaisse. Cette secte du socialisme veut refaire ou défaire complètement la nature morale de l'homme. Elle le retourne comme un gant. Fourier disait bien : "Le socialisme est le contrepied de la civilisation."

Si le travail pouvait être attrayant, où serait le devoir ? Que deviendraient le sacrifice et l'expiation ? Mais on ne croit plus à rien de tout cela ! Soyons donc socialistes ; que la civilisation moderne disparaisse et aille mêler ses cendres aux cendres des sociétés antiques !

De la Destinée.

L'homme est intelligent afin de découvrir le vrai ;

L'homme est libre de pratiquer le bien ; L'homme a une volonté afin de vouloir le vrai et le bien, afin de repousser le faux et le mal.

Tout cela indique un but à atteindre, une destinée à accomplir.

A quoi serviraient ces trois facultés, si nous étions le résultat fortuit de forces aveugles ? Pourquoi aurions-nous une volonté, si cette volonté ne devait pas s'appliquer à connaître le vrai et à faire le bien ?

Le vrai et le bien existeraient-ils, auraient-ils un sens à nos yeux, si nous n'aurions pas un but ?

L'homme a donc une destinée, une fin. Qui veut la fin veut les moyens.

Le seul moyen qui soit offert à l'homme de développer son intelligence et de conserver sa liberté spirituelle, c'est de se procurer une existence indépendante et certaine.

Soumise au bon plaisir de l'Etat, sa vie n'est ni assurée, ni libre. Dépendre d'une majorité, d'une société ou d'un homme, ce n'est pas être libre.

La liberté sérieuse, l'indépendance réelle et absolue n'est donc possible qu'avec la propriété individuelle, inviolable. Jus utendi et abutendi ; le droit d'user et de transmettre.

Si la propriété était temporelle, c'est-à-dire viagère, l'homme n'aurait qu'une liberté temporelle ou viagère. L'inquiétude de l'avenir pour les siens, le tourmenterait sans cesse et paralyserait son esprit, et nous venons de voir que pour accomplir sa destinée il a besoin d'une liberté spirituelle absolue.

La religion vous dit : La propriété est le patrimoine des pauvres. La charité doit se distribuer d'une main généreuse.

La philosophie vous dit ; La propriété est la condition de notre salut. Sans elle point de notre salut sans elle point de sciences, point d'arts libres et indépendants.

Les hommes politiques vous disent : La propriété c'est la liberté ; la propriété et la liberté accessibles à tous c'est l'égalité ; la liberté et l'égalité pour tous c'est la seule fraternité raisonnable pour des êtres raisonnables.

Les historiens nous disent : La propriété c'est le lien des générations dans le temps ; c'est la condition fondamentale, absolue de la civilisation et du progrès. Sans la propriété les générations se succèdent, étrangèrent les unes aux autres. Chaque siècle est obligé de recommencer les travaux, les découvertes, les sciences des siècles qui l'ont précédé. Plus de tradition, plus d'histoire, plus de passé. L'homme ne peut plus accomplir sa destinée. Les individus se succèdent comme les animaux, sans lien, sans parenté et tout-à-fait inconnus entre eux. L'animalité remplace l'humanité.

Les moralistes vous disent : La propriété c'est la famille, la religion du foyer domestique. Sans elle les vertus disparaissent de la terre. L'homme ne peut plus élever ses enfants honnêtement, religieusement comme il prétend les élever. Il est obligé de les confier à l'Etat qui les corrompt tous de la même manière. Les principes d'ordre, de probité, de travail, d'activité, s'effacent peu à peu. Le mariage se dissout ; il n'y a plus que des accouplements sans moralité. L'homme tombe alors dans la bestialité la plus stupide et la plus grossière.

Les légistes vous disent : La propriété est le prolongement de la personnalité humaine ; c'est le rayonnement de l'individu sur la terre. L'homme a droit à la possession de ses facultés et de ses organes. La propriété est le signe matériel, palpable, visible de ce droit, de cette entrée en jouissance, de cette prise de possession de ses facultés et de ses organes. Quand l'homme produit, il possède. Et comme la propriété ne saurait être en principe accidentelle et bornée, comme elle est aussi inviolable et sacrée que l'âme humaine sur laquelle elle repose, la propriété est transmissible par vente, échange, legs ou donation.

Les économistes vous disent : La propriété est du travail capitalisé, c'est le pivot de toutes les relations sociales. Sans elle, point de société libre et parfaite, industrielle et civilisée. La propriété est le plus puissant mobile de notre activité ; si elle devenait incertaine, la production s'arrêterait tout à coup. Elle est l'agent le plus énergique de tous les progrès sociaux, de tous les perfectionnements possibles dans les sciences, dans les arts et dans l'industrie.

Les socialistes vous disent : La propriété c'est le vol, parce qu'ils veulent que le vol soit un jour la propriété.

La propriété est la dernière idée morale, le seul principe spirituel qui reste au milieu de nous. Les autres ont été niés, renversés, détruits. La société du mal n'a plus que celui-là à vaincre pour assurer son triomphe. C'est le dernier rempart du bien, du juste et du vrai. Quand la propriété disparaît, Dieu sera chassé de la terre. Nous n'aurons plus rien à dire, rien à faire. Le mal sera consommé. Alors on entendra la voix du socialisme crier sur les ruines du monde : Consummatum est.

(A continuer.)

ANNONCES NOUVELLES.

Concert.—M. ARTHURSON.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 15 JUIN, 1849.

puis, et près de 30 personnes ont été blessées et échaudées.

Le steamer Memphis a éprouvé une tempête près de Médines, et la maison du pilote et le toit de la cabine ont été emportés par le vent. Trois pilotes et le charpentier ont été jetés par-dessus bord et noyés avec 13 autres. Le capitaine a été dangereusement blessé. Les livres et papiers du commis ont été perdus aussi qu'une quantité des effets de la chambre. Les personnes qui ont demeuré dans la chambre n'ont rien souffert.

Dépêche d'hier au Soir.

MONTRÉAL, 14 juin, 7 h. P. M.

Fleur, 21s-3d. à 21s-6d. pour la superfine, et 21s-9d. à 22s-3d. pour l'extra superfine. Marché ferme.

Farine de Blé d'Inde, 15s. Blé coté nominale à 4s-6d. à 4s-9d. Potasse, 23s ; Perlasse, 26s-6d. à 27s. Lard, Prime et Prime mess, rare, coté à \$9 à \$10 ; Cargo, à \$8 ; mess en demande à \$13.

Température étouffante, thermomètre à midi 84.

NEW-YORK, 14 juin 2 1/2 h. P. M.

Le Cambria est arrivé hier à midi à Halifax, avec 69 passagers. Les affaires se sont améliorées. Marché monétaire de Londres bon. Fleur, languissante et basse, 22s. à 24s. 6d.

Marchés de New-York.—Fleur, cotée à \$4,82, \$4,25, \$4,50, \$4,62, et \$4,85. Argent abondant. Change 8 1/2 à 9 1/4.

Le Colonel Prince.

Représentant d'Essex.

Le TORY PRINCE, s'adressait à ses Electeurs d'Essex, en 1844, dans les termes suivants :—

"Aux Libéraux et Indépendants Electeurs du comté d'Essex

MESSEURS,

La lutte est terminée et vous avez noblement gagné la bataille. Le comté d'Essex est affranchi de la Tyrannie tory qui visait à détruire vos droits et vos libertés. En dépit des mensonges toriques de la plus vile espèce, des machinations, des calomnies, des scandales les plus inconcevables des toriques contre mon caractère public et privé répandus ici et dans toute la province par la Presse vénale, ignorante et mensongère de ce district, vous avez élu indépendamment pour vous représenter en parlement, un homme de votre choix, celui qui vous a représentés pendant les huit dernières années. Et pourquoi l'avez-vous fait ? Est-ce en conséquence de ses intrigues, de ses supplications, ? Est-ce par suite des menaces, de l'intimidation, ou des armes que ses ennemis ont employé contre lui, savoir, les mensonges, la haine, le manque de charité ? Non, mes amis ! Vous l'avez élu par votre indépendance, par vos sentiments moraux, votre libéralité, votre bon sens, votre jugement sain, votre patriotisme votre loyauté !

En l'élisant, vous avez anéanti vos ennemis et les siens, les ennemis de la liberté et du bon gouvernement, vous les avez réduits à mordre la poussière dans leur désespoir. Je n'ai pas demandé votre appui. Il y a peine trois semaines, j'ai formellement résigné mon siège ; mais les tyrans de ce comté, vos vils oppresseurs et détracteurs, ont excité votre indignation par leurs attaques malicieuses contre moi et leur insolence envers vous, et vous leur avez donné une leçon qu'ils n'oublieront pas ; que les CANADIENS ne doivent pas être méprisés, et que sous tous les rapports vous êtes leurs SUPÉRIEURS.

Maintenant, mes amis, je prends congé de vous ; et du fonds de mon cœur je vous remercie de cette marque distinguée de votre faveur et de confiance. Je vais en parler aussi libre que l'air que nous respirons, défendre vos droits et ceux de tous vos co-sujets ; et vous me verrez toujours dans l'enceinte parlementaire, le défenseur fidèle de ces droits, des HOMMES ET DES PRINCIPES LIBÉRAUX et de la CONSTITUTION BRITANNIQUE DANS TOUTE SA PURETÉ.

Croyez-moi, Messieurs, Votre fidèle ami et Serviteur, JOHN PRINCE.

Park Farm, Sandwich,

On lit dans le New-York Herald : "Quant à l'annexion des Canadas aux Etats Unis, il paraît qu'il n'y a que quelques personnes éparpillées dans le Haut-Canada, qui soient en faveur de ce projet. La grande masse du parti anglais est ignorante et bornée ; elle est conduite et dirigée par quelques hommes trompeurs, qui ne connaissent pas de plus sainte et de plus haute aspiration que la haine des Français, et la jouissance des charges et du pouvoir. Les leaders étant pour la plupart des officiers de l'armée de terre et de mer, n'ont aucune idée d'une soumission à la domination française sous aucune forme, et de la vient la position qu'ils ont prise vis-à-vis du parlement, dont la majorité appartient au parti français. Fidèles aux sentiments du peuple d'Angleterre, ils détestent sincèrement le républicanisme, et ont parlé d'annexion, non dans l'intention de l'effectuer, si l'occasion s'en présente, mais seulement pour intimider l'administration canadienne et le ministère anglais.

Ce parti compte sur un retour de la majorité aux prochaines élections. S'ils réussissent, ils proposeront une mesure pour le rappel de l'Union, sinon, ils feront probablement une révolution. Advienne que pourra, des scènes pénibles d'excès et de carnage auront lieu quand le temps des prochaines élections sera arrivé."

Le 28 Mai, au moment où le steamer Emily était à son débarcadère à Apalachicola, une de ses chaudières a éclaté ; sept personnes ont péri dans cette catastrophe.

Le contre-maitre du brick Zenith, nommé Young, s'est noyé hier, en tombant par dessus bord du vaisseau. Son corps a été retrouvé un quart d'heure après.

L'opposition commencée, il y a quelque temps, entre les bateaux à vapeur, qui voyagent entre Montréal et cette ville, se continue avec acharnement. Les passages, du pont, sont réduits à 15 sous.

Publications Littéraires.

Nous avons reçu l'Album littéraire et musical de la Minerve qui contient plusieurs écrits intéressants, entre autres une Nouvelle par M. Adolphe de Puibusque. Nos remerciements à qui de droit.

Nous avons oublié d'accuser réception de l'Album du Canadien, dans lequel nous voyons avec plaisir l'Histoire Naturelle et Véritable du Canada, par Pierre Boucher, Gouverneur des Trois-Rivières en 1663.

Nous avons reçu la 1ère et 2de livraison du 3e volume du Répertoire National. Nous prions le laborieux compilateur d'agréer nos remerciements.

Lundi dernier, le corps des cordonniers de Montréal a parcouru les rues au son de la musique et bannière en tête.

NECROLOGIE.—Décédé à Shédiac, Nouveau-Brunswick, le 2 du courant, après une longue maladie, M. ANTOINE GAGNON, missionnaire du lieu et vicaire-général du diocèse de Fredericton, à l'âge de 64 ans. M. Gagnon s'était consacré au service des missions presque au début de sa carrière sacerdotale, et malgré les propositions qui lui furent faites à plusieurs reprises de revenir dans son diocèse natal, il préféra rester à son poste pour ne pas se séparer de ses bons Acadiens dont il était comme le père. Sa vie fut celle d'un prêtre vertueux, éclairé et plein de zèle pour l'accomplissement des devoirs de son état. Il appartenait à la société des trois messes et à la société ecclésiastique de St-Michel.—(Canadien.)

ACCIDENT.—Un jeune homme du nom de Hyacinthe Denis, pilote à bord d'une barge de la rivière Richelieu, s'est noyé samedi dernier à Belœil. L'embarcation vint en contact avec un des archers du pont du ralliond, et le choc le fit tomber à l'eau d'où il fut impossible de le retirer à temps pour lui sauver la vie. Il était natif de Champlain, district des Trois-Rivières. Il laisse une veuve à Montréal et un enfant. (Minerve.)

agiront comme commissaires de Banque-routes pour les fins du présent acte.

CHAPITRE 26.

Ordonnant la publication de certaines annonces dans la Gazette du Canada.

30 mai 1849.

Depuis le jour qui sera fixé par proclamation du gouverneur à cet effet, toutes les annonces, avis et publications du gouvernement, ou des départements qui en dépendent, des shériffs, des autorités municipales, ou de tout autre officier public quelconque, seront insérés dans la Gazette du Canada et non dans la Gazette de Québec par autorité.

CHAPITRE 30.

Pour pourvoir à la vente et administration des Bois qui sont sur les terres publiques en cette province.

30 mai 1849.

Le commissaire des terres ou son agent pourra accorder des permis pour couper du bois sur les terres publiques, aux taux et conditions et d'après les règlements qui seront établis par le gouverneur en conseil. Tels permis seront pour douze mois seulement à compter de leurs dates. Si par suite d'erreur, un permis comprend des terrains déjà désignés dans un permis précédent, le dernier permis sera nul et le porteur d'icelui n'aura aucun recours contre le gouvernement pour indemnité.

2.—Les permis contiendront une description aussi exacte que possible des terrains ; et le porteur de tel permis sera propriétaire de tous les bois qui seront coupés dans les limites mentionnées dans le dit permis ; et le dit permis sera un titre suffisant pour autoriser le porteur d'icelui à faire saisir et revendiquer tout bois coupé sans sa permission dans les dites limites en quelque lieu qu'il ait été transporté, et à exercer toute autre action qu'il avisera.

3.—Le porteur d'un permis, fera à l'expiration du temps porté en icelui, rapport au dit commissaire ou à son agent, du nombre et des espèces d'arbres coupés, de la quantité et description du bois de sciage, de bois carré enlevés en vertu de tel permis ; et tel rapport sera assermenté devant un juge de Paix par le porteur de permis, ou son homme d'affaires.

4 et 5.—Tout bois coupé en vertu d'un permis sera affecté au paiement des droits imposés sur icelui, aussi longtemps que le dit bois demeurera en cette province, et il pourra être suivi, saisi et détenu jusqu'au paiement des dits droits, nonobstant toute sureté collatérale ou cautionnement qui pourra avoir été donné, soit avant ou après la coupe du dit bois.

6.—Toute quantité de bois saisi faute de paiement qui demeurera plus de 12 mois sous la garde de la personne proposée à sa garde, sera vendue après avis suffisant, et la balance du produit du dit bois, déduction faite des droits et frais, sera remise au propriétaire du dit bois.

7.—Quiconque sans autorisation, coupera, ou fera couper, ou aidera à couper du bois sur les terres publiques de la province, ou qui déplacera, enlèvera ou fera déplacer et enlever aucun bois quelconque sur les terres publiques, perdra son travail et ses déboursés, et encourra une amende de 15s par chaque arbre coupé.

8. et 9.—Tout juge de paix sur déposition suffisante pourra émaner un ordre de recherche du bois coupé sur les terres publiques, à la demande du dit commissaire ou de son agent ; et l'officier porteur de tel ordre, pourra requérir toute assistance légale qui sera nécessaire ; et toute personne qui menacera d'assaillir ou assaillira tel officier ou autre personne par lui proposée, sera coupable de félonie, poursuivie et punie en conséquence.

10.—Toute personne se prétendant propriétaire ou non, qui prendra, enlèvera, ou fera prendre ou enlever, secrètement, ou ouvertement, avec ou sans violence, aucune quantité de bois saisi comme susdit, sera coupable de félonie et sera punie en conséquence.

11.—Tout bois saisi en vertu du présent acte sera censé confisqué à moins que le propriétaire ne le réclame sous un mois de la saisie ; et à défaut de telle réclamation tel bois sera vendu comme il est dit ci-dessus ; cependant tout bois saisi pourra être rendu au propriétaire en lui donnant caution pour le paiement des droits.

12.—Punition du parjure.





DÉPOT DE MIROIRS ET D'HORLOGES AMÉRICAINES. No. 9 RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE. AVIS. VENTE du soir par le sousigné, de Marchandises Sèches, Hardes faites, Quincaillerie etc etc. les LUNDIS, MARDIS et MERCREDIS, de chaque semaine pendant l'été. Conditions, — COMPTANT. P. O'DOUD, E. & C. Québec, 16 mai 1849.

W. H. ASHWORTH & C. ÉTABLISSEMENT DE Chapeaux et de Fourrures, 22, RUE FABRIQUE, QUEBEC.

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont reçu via New-York, un grand et superbe ASSORTIMENT de CHAPEAUX, qui, pour l'élégance et la légèreté, surpassent tout ce qui a été jusqu'ici offert au public, comprenant toutes les variétés et les modes pour l'été. Ils prennent la liberté d'attirer l'attention des Messieurs sur leurs meilleurs Chapeaux de Guita Percha velouté, dont ils ont reçu quelques caisses dans le dernier goût de Paris. Leur légèreté et leur élasticité aussi bien que leur nouveauté, les rendent dignes d'attention. — AUSSI — Meilleur CASTORS de Cooper et Cie, de Londres; Chapeaux moyens et communs de Castor et de Satin, qu'ils sont disposés à vendre à des prix très réduits, tel que suit: Meilleur castor, auparavant 30s, maintenant 20s. Chapeaux à patente, teint à la vapeur, " 20s, " 15s. Do Double velouté, " 15s, " 8s-9d. Chapeaux forts et imperméables, " 10s, " 6s-6d à 5s. Chapeaux de Satin depuis 5s et au-dessus. Constatant en main, Chapeaux à calotte haute et basse, pour le soleil, de Rowdy, Palo Alto, Pedro, Chapeaux avec dessus ciré, Glengarry, &c., &c.

CHAPEAUX D'AMAZONE, Casquettes de drap, Navales, Militaires et de gout, &c., &c. W. H. A. & C. en offrant leurs remerciements pour le soutien sans exemple donné à leur établissement, prennent la liberté d'informer qu'aucuns efforts de leur part ne seront épargnés pour mériter le même patronage. POINT DE SECOND PRIX. Québec, 16 mai, 1849.

NOUVEAUTES ! ! ASSORTIMENT DE MARCHANDISES DE GOUT ET DE FONDS. LS. BILODEAU, RUE ST. JEAN, 1 HAUTE-VILLE, QUEBEC.

DEMANDE à informer qu'il a reçu son ASSORTIMENT du PRINTEMPS de Marchandises de Gout et de Fonds, comprenant un choix de tout ce qu'il y a de plus nouveau sur les marchés Anglais et Français. Il désire aussi annoncer son intention de faire une diminution de 30 pour Cent, sur le prix coutant sur ce qui lui reste de son fonds de marchandises riches et variées de l'année dernière. Et pour rencontrer la dureté des temps, il disposera à un très PETIT PROFIT de son fonds nouveau qui est maintenant en montre. Québec, 30 mai 1849.

Grande réduction dans le prix des BOTTES & SOULIFLS. POUR ARGENT COMPTANT. MAGASIN EN GROS ET DÉTAIL. NO. 12, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

THOS. COWAN AYANT tout le vaste magasin ci-devant occupé par MM. W. S. Henderson & cie, et ayant fabriqué tout l'hiver pendant le temps où les gages étaient bas, une quantité considérable d'articles élégants dans sa ligne, les offre maintenant en vente, pour comptant à 25 pour 100 plus bas que les prix généralement demandés en cette ville. T. C., a adopté cette manière de faire des affaires en conséquence de la difficulté de faire rentrer les dettes, et il ne fera plus payer aux familles, à ses praticiens achetant au comptant une charge extra sur les effets pour couvrir les mauvaises dettes. BOTTES de Messieurs et SOULIFLS de Dames faits à ordre. Québec, 1er juin 1849.

JOHN D. TRIPP. Maison de Campagne A louer immédiatement. Le second étage d'une maison neuve, très bien finie, située sur la Petite Rivière St. Charles, près du pont de Scott, contenant cinq appartements, et formant par le moyen d'un Arche une vaste salle pour réunions, est maintenant prêt à être loué en s'adressant au propriétaire sur les lieux. Le. PICARD, Petite Rivière. Québec, 2 mai, 1849.

RICHARD J. SHAW, Nouveau magasin de Quincaillerie, RUE ST. PAUL. No. 55, PRES DU MARCHÉ. Importateur de Londres, Birmingham, Sheffield et des tats-Unis.

PEINTURES, HUILES, TEREBENTINE, VITRES, SOUFFLETS DE SMITH, FUSILS, PISTOLETS, HACHES, TOILE, COUTELLERIE, COULEURS, VERNIS, ENCLUMEZ, VIS, POUDRE & PLOMB, CHAINES, CORDAGEZ, OUTILS DE MENUISIER, ARTICLES EN METAL BRITANNIQUE, &C.

R. J. SHAW informe le public qu'il vient d'ouvrir son ETABLISSEMENT avec assortiment complètement nouveau, reçu par le Rorj O'More, Barbara, et autres vaisseaux, et qu'il offre en vente à une réduction considérable sur le prix ordinaire. Québec, 1er Juin, 1849.

NOUVELLE PUBLICATION. NOUVEAU MANUEL MILITAIRE. La connaissance du fusil comme arme offensive et défensive, des révolutions militaires et de la discipline augmentée de beaucoup la force de tout corps armé. Au Canada, où tout citoyen peut être appelé un jour à l'autre, à s'armer pour la défense de sa nationalité et de sa patrie, nous croyons qu'il serait utile et avantageux, autant pour les officiers de Milice que pour tous les autres miliciens, de pouvoir se procurer les connaissances indispensables de Part de la guerre; en conséquence, comme ancien militaire, nous n'avons écrit, pour faire UN NOUVEAU MANUEL MILITAIRE, contenant tout ce qui se rapporte à l'école du Soldat, à l'école du peloton, à la conduite d'une compagnie, et aux différentes espèces de fouz; vol. in-18 de 120 à 150 pages. Si nous recevons de l'encouragement, nous donnerons ensuite l'école du bataillon et la tactique des grandes manœuvres. L'ouvrage s'imprimera dès qu'un nombre suffisant de souscripteurs, à un cent trois pence-æc manuel, nous fournira les moyens nécessaires. A cet effet, des listes de souscriptions sont maintenant ouvertes au bureau de la Minerve et de l'Avenir, et s'ouvrent chez Mrs les journalistes qui voudront bien s'en charger dans les diverses parties du pays, et qui en donneront avis public. Mrs. les agents des journaux canadiens, et toute personne qui fournira huit souscripteurs, recevra un exemplaire gratis. S'adresser à notre demeure par occasion ou par lettres affranchies, chez M. PIERRE LECHEUR, vis-à-vis de l'embarcadere du steamboat Jacques Caruer, rue des Commissaires No. 22. C. DUMESNIL, Montréal. Des listes seront déposées à ce bureau. Québec, 21 mai 1849.

Bâtisses Wolf A LOUER. Le superbe magasin maintenant occupé par M. McGill, sellier, bâtisse Wolf, Rue St. Jean, s'adresser à F. EVANTUREL, Avocat. No. 32, rue St. Louis. Québec, 2 Février 1849.

A LOUER A LA POINTE LÉVY, (En Haut de la côte (à l'Ouest.) UNE MAISON et DEUX magasins, l'un de 25 sur 50, l'autre de 20 sur 20 pieds, avec jardin, puits et dépendances, dans une excellente place pour le commerce, et propre à une ou deux familles. S'adresser à ALBERT ANGERS, Faubourg St. Jean, Rue St. Jean. Québec, 16 mars 1849.

Joseph Pettitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

Dr. GIROUX, APOTHECAIRE, à transporté son Etablissement 2, RUE LAFABRIQUE vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau, Frères du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC. BOUGIES DE NUIT SANS EGALES. LAMPES et LUMIERES ALBERT, Brevetées. Le Soussigné demande à annoncer qu'il a reçu par le " Douglass " une quantité des susdites BOUGIES Albert brevetées, qui de tous les modes d'éclairage de nuit, sont les plus économiques, les meilleures, les plus sûres, les plus simples et les plus efficaces. L'incertitude, la malpropreté, la fumée et l'odeur des bougies à l'huile sont très désagréables et le danger du feu rendent l'usage de ces bougies très dangereux. Tous ces inconvénients sont remédiés par les BOUGIES ET LES LAMPES ALBERT BREVETÉES. — AUSSI — Il reçoit un assortiment général d'Outils de Clinicien, de Peintures, Couleurs, &c. Wm Eagon. Fabricant de Scies et d'Outils, et Marchant général de Clinicalierie, Rue St. Nicolas, Porte du Palais. Québec, 25 mai, 1849.

REPertoire. Des meilleurs Romances et Chansons du Jour. PAR UN AMATEUR. On peut se procurer cet ouvrage, à la librairie de MM. J. & O. Crémazie, et à celle de M. Ed. Fréchet, au bureau du Canadien. Prix relié, 4s. broché, 3s. Québec, 18 mai, 1849.

G. TALBOT, Avocat, a établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, Haute-Ville de Québec, 5e porte de la Cour.—4 mai, 1849.

FORTUNAT MARTINEAU, Notaire Public, DEMEURE au No. 12, coin des Rues Lamontagne et St. Pierre, vis-à-vis chez M. Méthot.—11 mai 1849. ECOLE DU MONT-PLAISANT, FRANÇAISE ET ANGLAISE tenue par J. G. SMITH, Rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean, en haut de l'Eglise.—Québec, 7 mai 1849.

Dr. GIROUX, APOTHECAIRE, à transporté son Etablissement 2, RUE LAFABRIQUE vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau, Frères du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC. BOUGIES DE NUIT SANS EGALES. LAMPES et LUMIERES ALBERT, Brevetées. Le Soussigné demande à annoncer qu'il a reçu par le " Douglass " une quantité des susdites BOUGIES Albert brevetées, qui de tous les modes d'éclairage de nuit, sont les plus économiques, les meilleures, les plus sûres, les plus simples et les plus efficaces. L'incertitude, la malpropreté, la fumée et l'odeur des bougies à l'huile sont très désagréables et le danger du feu rendent l'usage de ces bougies très dangereux. Tous ces inconvénients sont remédiés par les BOUGIES ET LES LAMPES ALBERT BREVETÉES. — AUSSI — Il reçoit un assortiment général d'Outils de Clinicien, de Peintures, Couleurs, &c. Wm Eagon. Fabricant de Scies et d'Outils, et Marchant général de Clinicalierie, Rue St. Nicolas, Porte du Palais. Québec, 25 mai, 1849.

REPertoire. Des meilleurs Romances et Chansons du Jour. PAR UN AMATEUR. On peut se procurer cet ouvrage, à la librairie de MM. J. & O. Crémazie, et à celle de M. Ed. Fréchet, au bureau du Canadien. Prix relié, 4s. broché, 3s. Québec, 18 mai, 1849.

G. TALBOT, Avocat, a établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, Haute-Ville de Québec, 5e porte de la Cour.—4 mai, 1849.

FORTUNAT MARTINEAU, Notaire Public, DEMEURE au No. 12, coin des Rues Lamontagne et St. Pierre, vis-à-vis chez M. Méthot.—11 mai 1849. ECOLE DU MONT-PLAISANT, FRANÇAISE ET ANGLAISE tenue par J. G. SMITH, Rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean, en haut de l'Eglise.—Québec, 7 mai 1849.

Avis aux Marchands. IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE. Le Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser. Il se flatte qu'on lui continuera les mêmes faveurs à l'avenir, et de son côté il ne cessera de redoubler de soins et d'attentions pour mériter sa part du patronage public. Voici la saison des affaires qui va bientôt commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous nous permettrons de rappeler aux marchands-canadiens, les avantages immenses de faire des annonces. Aucun peuple ne fait plus d'annonces dans les journaux que le peuple Anglais et le peuple des Etats-Unis. Leurs journaux sont couverts d'annonces. Ce fait seul démontre l'utilité, la nécessité même des annonces dans les papiers-nouvelles. Tous les hommes d'affaires doivent être convaincus que l'annonce popularise leurs établissements, leur magasins ou leur boutique. Point de vogue sans annonces. La circulation de l'Ami de la Religion et de la Patrie s'étendant rapidement de jour en jour, parmi toutes les classes de la société, vu la modicité de son prix d'abonnement, ce journal devient un excellent centre de publicité. MM. les marchands, qui voudront bien nous honorer de leurs clientelles, pourront annoncer de toute manière et avec toute l'originalité possible. Pour donner des facilités aux personnes qui annoncent, nous avons adopté un plan qui ne manquera pas d'être avantageux pour le commerce. A dater de ce jour, nous affirmerons à l'année, les colonnes ou parties de colonnes, de notre journal, pour la somme de 2 aux marchands ou autres personnes qui sont dans la nécessité d'annoncer. Par ce moyen, la personne à qui on aura ainsi concédé un quarré quelconque dans le journal, pourra remplacer à chaque numéro, ou toutes les semaines, ses annonces par de nouvelles annonces, suivant les engagements convenus. Nous espérons que ce nouveau moyen, aura l'effet d'engager la plus grande partie des marchands canadiens-français à s'annoncer. Québec, 12 mars 1849.

G. Fassio, ARTISTE Italien. Rue Couillard, Haute-Ville; Vis-à-vis chez M. Benjamin. Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC. APPEL AUX ARTISANS et AUX OUVRIERS. L'INSTITUT CANADIEN de Québec, fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoiqu'ant, l'Institut compte déjà près de 300 membres sous peu pour leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville. Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger sont déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instruction mutuelles, est de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association. par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste de l'Inst. Canadien. Salle de l'Institut, 11 Rver, 1848.

MELANGES RELIGIEUX. Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: 54 par année. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie. J. D. FERGUSON. HORLOGER ET BIJOUTIER, etc No. 9, Rue Lamontagne. QUÉBEC. INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à lever, à patente, détaché, horizontal, Montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit. G. D. F. ayant eu occasion d'acquiescer une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public. N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

Conditions. L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et se vend à Douze Chelins et demi par année, (outre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre. AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avenir quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (5s) ou l'année, recevront le journal gratis pendant une année. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent. On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois. Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port.) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIX DES ANNONCES. Pour six lignes et au-dessous..... 2s-6d. Chaque insertion subséquente..... 7d. Pour dix lignes et au-dessous..... 3s-6d. Chaque insertion subséquente..... 10d. Pour chaque ligne ensuite..... 4s. Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents. Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance. Montréal..... MM. E. R. Fabre, éer. Trois-Rivières..... P. Nourie, éer. Répigny..... A. Dallaire, Insit. Sherbrooke..... D. V. St. Cyr. Stanslead..... Mr. l'abbé Champagneux. Pointe Lévy..... Paul Thibodeau, Insit. Beauport..... Chs. LeTeliier, éer. St. Thomas, (en bas.)..... Mr. l'abbé Kyrouse. Isle..... L. Ballentyne, éer. Ap. Ste. Anne la Pocatière, Ls. Moreau, éer. N. P. St. Charles, (Riv. Boyer.) Dr. Ls. Labrecque, éer. Isle-Verte..... H. Roy, éeuyer. Rimouski..... John Heath, éer. N. P. St. Simon..... Chs. Frs. Caron, éer. Beauport..... Mr. l'abbé Bernard. Châteaue-Richer..... L. C. LeFrançois, éer. Lotbinière..... J. Filteau, éer. N. P. St. Eustache, (Dist. M.) Damase Robin. St. Jean Port-Joly..... L. Z. Duval, éer. N. P. Malbaie..... Mr. l'abbé Godbout. St. François, (Riv. du Sud.) Philippe Beaulieu. St. Michel..... B. Pouliot, éer. N. P. St. Denis, (en bas.)..... F. Jorje, éer. N. P. St. Roch des Bas..... L. Tremblay, éer. N. P. Rivière du Loup, (en bas.) J. B. Pouliot, éer. Ste. Foye..... Mr. B. Marquette. Trois-Pistoles..... P. Fournier, éer. St. Germain..... H. Tanguay, March. Rivière Ouelle..... Thos. Bégin, Insit. Stanislas Drapeau, PROPRIETAIRE. BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUEBEC